



**Transfert au bénéfice de la société SAUTELMA ROTOLOK  
des approbations de modèles antérieurement accordées  
à la société SAUTELMA**

-----

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié par le décret n° 96 441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesure, des dispositions transitoires prévues à l'article 23 de l'arrêté du 19 mars 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique trieurs-étiqueteurs et du décret n° 80-654 du 7 août 1980 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : trieuses pondérales automatiques.

**FABRICANT :**

SAUTELMA ROTOLOK S.A., Z.I. les Jalassières, CD 18, 13510 EGUILLES (FRANCE).

**OBJET :**

La présente décision transfère à la société SAUTELMA ROTOLOK le bénéfice des approbations de modèles antérieurement accordées à la société SAUTELMA par les décisions :

- n° 92.00.691.004.1 du 30 novembre 1992 (1) relative aux trieuses pondérales SAUTELMA modèle CW3;
- n° 93.00.691.001.1 du 6 septembre 1993 (2) relative aux trieuses pondérales SAUTELMA modèle CW1;
- n° 94.00.691.001.1 du 1<sup>er</sup> septembre 1994 (3) aux trieuses pondérales SAUTELMA modèle CW3;
- n° 97.00.691.001.1 du 27 février 1997 (4) relative à la trieuse pondérale SAUTELMA modèle CW1;
- n° 97.00.690.003.1 du 30 mai 1997 (5) relative à la trieuse pondérale SAUTELMA modèle CW3.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques des modèles concernés par la présente décision sont identiques à celles des modèles correspondant approuvés par les décisions précitées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision précitée correspondante.

**VALIDITE :**

Pour chaque modèle, la limite de validité est celle indiquée par la décision initiale précitée correspondante.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

J.-F. MAGANA

- (1) Revue de Métrologie, décembre 1992, page 1889
- (2) Revue de Métrologie, septembre 1993, page 1246
- (3) Revue de Métrologie, septembre 1994, page 801
- (4) Revue de Métrologie, mai 1997, page 156
- (5) Revue de Métrologie, août/septembre 1997, page 489